



CONSEIL PARLEMENTAIRE INTERREGIONAL  
INTERREGIONALER PARLAMENTARIER-RAT  
Saarland - Lorraine - Luxembourg - Rheinland-Pfalz -  
Wallonie - Fédération Wallonie-Bruxelles -  
Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens

23, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg Tél : (352) 466966-1 Fax : (352) 466966-209

---

Isolde Ries, MdL  
Vice-présidente du Landtag de Sarre  
Présidente de la  
**Commission 3 « Transports et Communications »**

## Recommandation

### «Pour un transport ferroviaire attractif dans la Grande Région»

Le **Conseil Parlementaire Interrégional** préconise un réseau de lignes à grande vitesse attractif au sein de la Grande Région et son intégration dans le réseau transeuropéen à grande vitesse.

Dans ce contexte, le **Conseil Parlementaire Interrégional** salue les activités réalisées jusqu'à présent par les décideurs de la Grande Région pour un transport ferroviaire à grande vitesse attractif.

A titre d'exemple peut être citée la déclaration franco-allemande de Baudrecourt qui demande la réalisation intégrale des mesures fixées dans l'accord de La Rochelle pour le développement des infrastructures du transport à grande vitesse franco-allemand ainsi que pour la ligne à grande vitesse entre Paris et Francfort via Sarrebruck. Le **Conseil Parlementaire Interrégional** se joint à cette revendication.

Le **Conseil Parlementaire Interrégional** constate que les entreprises de transport ferroviaire concernées ont tendance à réduire leurs offres de lignes à grande vitesse. Le **Conseil Parlementaire Interrégional** considère ceci comme un mauvais signal et demande à tous les responsables politiques de s'y opposer énergiquement.

Dans le but d'augmenter l'attractivité du transport ferroviaire à grande vitesse, le **Conseil Parlementaire Interrégional** propose que soit installé le plus rapidement possible le système européen de contrôle des trains (European Train Control System - ETCS) dans tous les pays membres de la Grande Région et dans le réseau transeuropéen à grande vitesse afin d'atteindre un standard uniforme pour les trains à grande vitesse, de baisser les coûts d'investissement pour les trains circulant à niveau international et de simplifier l'homologation des véhicules pour le trafic international. En comparaison avec d'autres systèmes de sécurité en service, le système ETCS permet de réduire les coûts pour la maintenance et le service d'installations fixes (par exemple de signaux), d'améliorer le niveau de sécurité du chemin de fer, d'augmenter les capacités et de diminuer le temps de parcours.

Le **Conseil Parlementaire Interrégional** se prononce en outre pour que les trains des entreprises de transport ferroviaire concernées soient valorisés en améliorant les services proposés (Wi-Fi, restauration et boissons, etcetera), si ceci n'est pas déjà réalisé. Une offre attractive aiderait à augmenter le nombre de passagers et de navetteurs.

Le **Conseil Parlementaire Interrégional** suggère en outre d'examiner la possibilité de créer des points d'arrêts supplémentaires pour les lignes à grande vitesse avec lesquels une augmentation du nombre de passagers serait possible en assurant une meilleure connexion au trafic urbain et aux autres liaisons à grande vitesse. Il serait par exemple possible de créer un point d'arrêt supplémentaire en Lorraine pour quelques liaisons de la LGV Est axe nord (POS Nord) circulant de Paris à Francfort via Sarrebruck qui servirait de nœud de communication pour une correspondance en direction de Rennes, Nantes, Bordeaux, Lyon ou Marseille.

Il est également possible d'augmenter l'attractivité en aménageant les lignes. Le **Conseil Parlementaire Interrégional** préconise une modernisation des liaisons dans le but d'atteindre une diminution des temps de trajet. Il faudrait pour cela réaliser rapidement les objectifs retenus et les résultats de l'étude INTERREG actuelle concernant la LGV Est axe nord.

Le **Conseil Parlementaire Interrégional** constate un grand retard à rattraper au niveau des lignes à grande vitesse surtout dans le nord de la Grande Région.

Il demande pour cette raison aux acteurs compétents de réintégrer la liaison Trèves – Luxembourg au transport à longue distance mais aussi d'accélérer l'aménagement de la liaison Bruxelles-Luxembourg qui fait partie depuis 1992 du réseau de transport transeuropéen (RTE-T). Le **Conseil Parlementaire Interrégional** y voit là aussi un grand potentiel pour réaliser des gains de temps importants à faibles coûts et rendre ainsi cette ligne durablement attractive.

Le **Conseil Parlementaire Interrégional** abordera également dans le futur la question de la sauvegarde des dessertes locales.

Le **Conseil Parlementaire Interrégional** adresse la présente recommandation aux instances suivantes :

- 1 - le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg,
- 2 - le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
- 3 - le Gouvernement de la Communauté germanophone de Belgique,
- 4 - le Gouvernement de la Wallonie,
- 5 - le Gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat,
- 6 - le Gouvernement du Land de Sarre,
- 7 - le Préfet de la Région Lorraine,
- 8 - le Conseil Régional de Lorraine,

et, à titre d'information:

- au Gouvernement de la République Française,
- au Gouvernement du Royaume de Belgique,
- au Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne,
- à la Commission Européenne,
- au Parlement Européen,
- aux membres du Parlement européen de la Grande Région.

Namur, le 4 décembre 2015